

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1695

27 juillet 2011

SOMMAIRE

Alibera S.A	Gestion Archimede 5 S.à r.l 81333
Alpona S.A	G.I.C.O. S.A 81321
Alzette Funding N°1 S.à r.l 81353	GigaMedia Europe Limited 81323
Amiral81353	GM Holdings (Luxembourg) S.à r.l 81333
Antipinsky Refinery AG81353	GM Holdings (Luxembourg) S.à r.l 81333
Anustar S.A	GM Management S.à r.l 81334
Arcademe S.A	Gottex Management S.A., SICAR 81323
Art Consult S.A81354	Groupe Pierre Georges Latecoere, en
Asoro S.A 81354	abrégé GROUPE PGL81356
ASTRA Broadband Services S.A 81355	Harsco Luxembourg S.à r.l 81314
Astralis S.A81355	H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty S.à
ATULA Investments S.A 81355	r.l 81325
Baguera SA81355	II Delfino Sàrl81358
Baguera SA81356	Infracapital F1 Holdings S.à r.l 81334
Calisco Luxembourg S.A., SPF 81360	Insinger de Beaufort Manager Selection Si-
Faïence S.A	cav
Flamea SA 81314	Marbrerie C. Lampertz S.A 81341
Flyco S.A	Marbrerie C. Lampertz S.A
Flyco S.A	Marbrerie C. Lampertz S.A
FPI LUX S.A., SPF81321	Restaurant Bloen Eck 81358
Full Investment S.A	Sehelah S.A
Full Investment S.A	Sepan Corp S.à r.l
Gabbro S.à r.l	SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A 81342
Galcap Invest I S.à r.l	SES ASTRA TechCom S.A 81342
Garavan S.A., SPF	SES Global Africa81343
Garbuio International S.A 81324	SES Global Africa81342
Gassia S.A	Shanna S.A
Gassia S.A	Shanna S.A
Gassia S.A	Shanti S.à r.l
Geldilux-TS-2010 S.A	Ship Atlantic Holding S.A 81352
Geldilux-TS-2010 S.A	Terra Magna Capital 1 S.C.A 81343
Gelsomino S.A	Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à
GENERATOR Investments S.A	r.l 81356
Gestimma S.A	



Flamea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 156.662.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mars 2011

Quatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 21 mars 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 21 mars 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLAMEA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011078615/22.

(110087968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Flyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.284.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078616/10.

(110087326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.447,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange. R.C.S. Luxembourg B 132.255.

In the year two thousand eleven, the twenty-eighth day of March,

Before M ^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Harsco Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.255 and having a share capital of one hundred and four thousand four hundred Euros (EUR 104,400.-) (the Company). The Company has been incorporated on September 24, 2007 pursuant to a deed of Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 6, 2007 under number 2508. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 17, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 15, 2010 under number 331.

There appeared:

1. Harsco Surrey Limited, a company organised under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 299, Kingston Road, KT22 7SG Leatherhead, Surrey, United Kingdom, registered under number 06344261 (Harsco Surrey),

hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and



2. Harsco (Gibraltar) Holding Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar, registered with the Register of Commerce of Gibraltar under number 99362 (Harsco Gibraltar);

hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by (i) the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and (ii) the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That one million forty-four thousand (1,044,000) shares of the Company, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices pursuant to article 11.2. (iv) of the Articles.
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand forty-seven Euro (EUR 3,047.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and four thousand four hundred Euro (EUR 104,400.-), represented by one million forty-four thousand (1,044,000) shares (the Shares), having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each to one hundred seven thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 107,447.-), by way of the issuance of thirty thousand four hundred seventy (30,470) shares, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each and having the same rights as the existing Shares.
 - 3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by way of contributions in kind.
 - 4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles.
- 5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.
 - 6. Miscellaneous.
 - III. After due deliberation the Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand forty-seven Euro (EUR 3,047.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and four thousand four hundred Euro (EUR 104,400.-), represented by one million fortyfour thousand (1,044,000) Shares, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, to one hundred seven thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 107,447.-), by way of the issuance of thirty thousand four hundred seventy (30,470) shares, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) and having the same rights as the existing Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Harsco Gibraltar, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to twenty-four thousand seven hundred eighty-three (24,783) shares, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting in the following:

- eighteen thousand (18,000) shares, numbered 1 up to and including 18,000, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in GasServ (Netherlands) II B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at 97, Europaweg, 5707CL Helmond, Netherlands and being registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce under number 17205443 (GasServ II) for an aggregate value of eighteen million one hundred twenty-eight thousand three hundred sixty Euro (EUR 18,128,360.-) (the GasServ II Shares);
- eighteen thousand two (18,002) shares, numbered 1 up to and including 18,002, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in GasServ (Netherlands) VI B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at 97, Europaweg, 5707CL Helmond, Netherlands and being registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce under number 17205430 (GasServ VI) for an aggregate value of twelve million five hundred forty-eight thousand nine hundred fifteen Euro (EUR 12,548,915.-) (the GasServ VI Shares); and



- eighteen thousand two (18,002) shares, numbered 1 up to and including 18,002, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, GasServ (Netherlands) VII B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at 97, Europaweg, 5707CL Helmond, Netherlands and being registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce under number 17205428 (GasServ VII) for an aggregate value of thirteen million nine hundred eighty-three thousand two hundred and one Euro (EUR 13,983,201.-) (the GasServ VII Shares);

the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares are being contributed for an aggregate value of forty-four million six hundred and sixty thousand four hundred and seventy-six Euro (EUR 44,660,476.-).

Harsco Holdings, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 New Castle, United States of America, registered with Secretary of State of the State of Delaware, Corporations Division, under number 4416019 (Harsco Holdings), hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Harsco Holdings Proxy), declares to subscribe to five thousand six hundred eighty-seven (5,687) shares, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting in eighteen thousand (18,000) shares, numbered 1 up to and including 18,000, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in GasServ (Netherlands) I B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at 97, Europaweg, 5707CL Helmond, Netherlands and being registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 17205432 (GasServ I), for an aggregate value of ten million two hundred forty-eight thousand six hundred fifty-seven Euro (EUR 10,248,657.-) (the GasServ I Shares).

The contribution in kind of the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares and the GasServ I Shares to the Company for an aggregate value of fifty-four million nine hundred and nine thousand one hundred thirty-three Euro (EUR 54,909,133.-) is to be allocated as follows:

- (i) three thousand forty-seven Euro (EUR 3,047.-) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) fifty-four million nine hundred six thousand and eighty-six Euro (EUR 54,906,086.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the ownership and value of the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of Harsco Gibraltar dated as of March 28, 2011 (the Gibraltar Interim Accounts) and signed for approval by the management of Harsco Gibraltar and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Harsco Gibraltar acknowledged and approved by the management of the Company (the Gibraltar Certificate). It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- 1. Harsco Gibraltar is the legal and beneficial owner of the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares.
 - 2. The GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares are fully paid-up.
- 3. Harsco Gibraltar is solely entitled to the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares and possesses the power to dispose of the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares.
- 4. The GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares and the GasServ VII Shares are not subject to any attachment
- 5. There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares be transferred to it.
- 6. According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares are freely transferable.
- 7. All formalities required in the Netherlands for the contribution in kind of the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- 8. Based on generally accepted accountancy principles, the value of the GasServ II Shares, the GasServ VI Shares and the GasServ VII Shares is at least equal to forty-four million six hundred and sixty thousand four hundred and seventy-six Euro (EUR 44,660,476.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The proof of the ownership and valuation of the GasServ I Shares is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of Harsco Holdings dated as of March 28, 2011 (the Holdings Interim Accounts) and signed for approval by the management of Harsco Holdings and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Harsco Holdings acknowledged and approved by the management of the Company (the Holdings Certificate). It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- 1. Harsco Holdings is the legal and beneficial owner of the GasServ I Shares.
- 2. The GasServ I Shares are fully paid-up.
- 3. Harsco Holdings is solely entitled to the GasServ I Shares and possesses the power to dispose of the GasServ I Shares.



- 4. The GasServ I Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the GasServ I Shares and the GasServ I Shares are not subject to any attachment.
- 5. There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the GasServ I Shares be transferred to it.
- 6. According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, the GasServ I Shares are freely transferable.
- 7. All formalities required in the Netherlands for the contribution in kind of the GasServ I Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- 8. Based on generally accepted accountancy principles, the value of the GasServ I Shares is at least equal to ten million two hundred forty-eight thousand six hundred fifty-seven Euro (EUR 10,248,657.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The Harsco Holdings Proxy, the Gibraltar Certificate, the Holdings Certificate and a copy of the Gibraltar Interim Accounts and the Holdings Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of Harsco Gibraltar, Harsco Surrey, Harsco Holdings and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolve to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at one hundred seven thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 107,447.-), represented by one million seventy-four thousand four hundred seventy (1,074,470) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid up."

Fifth resolution

The Meeting resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Harsco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.255 et ayant un capital social de cent quatre mille quatre cents euros (EUR 104.400) (la Société). La Société a été constituée le 24 septembre 2007 par un acte de Me Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 novembre 2007 sous le numéro 2508. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 février 2010 sous le numéro 331.

Ont comparu:

- 1. Harsco Surrey Limited, une société constituée selon le droit du Royaume-Uni, dont le siège social se situe au 299, Kingston Road, KT22 7SG Leatherhead, Surrey, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 06344261 (Harsco Surrey),
- ici représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et
- 2. Harsco (Gibraltar) Holding Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, dont le siège social se situe au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Gibraltar sous le numéro 99362 (Harsco Gibraltar),



ici représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par (i) le mandataire agissant pour les parties comparantes et (ii) le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que un million quarante-quatre mille (1.044.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui de ce fait est valablement constituée et pourra délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
 - 1. Renonciation aux convocations conformément à l'article 11.2. (iv) des Statuts.
- 2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois mille quarante-sept Euros (EUR 3.047,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre mille quatre cents Euros (EUR 104.400,-), représenté par un million quarante-quatre mille (1.044.000) parts sociales (les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, à cent sept mille quatre cent quarante-sept Euros (EUR 107.447,-) par voie d'émission de trente mille quatre cent soixante-dix (30.470) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune et ayant les même droits que les Parts Sociales existantes.
- 3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par des contributions en nature.
 - 4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts.
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.
 - 6. Divers.
 - III. Qu'après délibération l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a était communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille quarante-sept Euros (EUR 3.047,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre mille quatre cents Euros (EUR 104.400,-), représenté par un million quarante-quatre mille (1.044.000) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, à cent sept mille quatre cent quarante-sept Euros (107.447,- EUR) par voie d'émission de trente mille quatre cent soixante-dix (30.470) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) et ayant les même droits que les Parts Sociales existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Harsco Gibraltar, susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois (24.783) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0.10) chacune et libérer entièrement ces Parts Sociales par un apport en nature consistant en ce qui suit:

- 18.000 parts sociales, numérotées de 1 à 18.000 inclus, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, dans GasServ (Netherlands) II B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe au 97, Europaweg, 5707CL Helmond, Pays-Bas et immatriculée au Registre Commercial de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro 17205443 (GasServ II) pour une valeur totale de dix-huit millions cent vingt-huit mille trois cent soixante Euro (EUR 18.128.360,-) (les Parts Sociales GasServ II);
- 18.002 parts sociales, numérotées de 1 à 18.002 inclus, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, dans GasServ (Netherlands) VI B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe au 97, Europaweg, 5707CL Helmond, Pays-Bas et immatriculée au Registre Commercial de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro 17205430 (GasServ VI) pour une valeur totale de douze millions cinq cent quarante-huit mille neuf cent quinze Euro (EUR 12.548.915,-) (les Parts Sociales GasServ VI);
- 18.002 parts sociales, numérotées de 1 à 18.002 inclus, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, dans GasServ (Netherlands) VII B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe au 97,



Europaweg, 5707CL Helmond, Pays-Bas et immatriculée au Registre Commercial de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro 17205428 (GasServ VII) pour une valeur totale de treize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille deux cent un Euro (EUR 13.983.201,-) (les Parts Sociales GasServ VII);

Les Parts Sociales GasServ II, les Parts Sociales GasServ VI et les Parts Sociales GasServ VII sont apportées pour une valeur totale de quarante-quatre million six cent soixante mille quatre cent soixante-seize Euros (EUR 44.660.476,-).

Harsco Holdings, une société constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 New Castle, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Corporations Divisions, sous le numéro 4416019 (Harsco Holdings), représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (la Procuration Harsco Holdings), déclare souscrire à cinq mille six cent quatre-vingt-sept (5.687) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0.10) chacune et libérer entièrement ces Parts Sociales par un apport en nature consistant en 18.000 parts sociales, numérotées de 1 à 18.000 inclus, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, dans GasServ (Netherlands) I B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe au 97, Europaweg, 5707CL Helmond, Pays-Bas et immatriculée au Registre Commercial de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro 17205432 (GasServ I), pour une valeur totale de dix million deux cent quarante-huit mille six cent cinquante-sept Euros (EUR 10.248.657,-) (les Parts Sociales GasServ I).

L'apport en nature des Parts Sociales GasServ II, des Parts Sociales VI, des Parts Sociales VII et des Parts Sociales GasServ I à la Société, pour une valeur totale de cinquante-quatre millions neuf cent neuf mille cent trente-trois Euro (EUR 54.909.133,-), sera alloué de la manière suivante:

- (i) trois mille quarante-sept Euro (EUR 3.047,-) seront affectés au compte capital social de la Société; et
- (ii) cinquante-quatre million neuf cent six mille et quatre-vingt-six Euro (EUR 54.906.086) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Parts Sociales GasServ II, des Parts Sociales GasServ VI et des Parts Sociales GasServ VII est attestée par inter alia, (i) les comptes intérimaires de Harsco Gibraltar datés du 28 mars 2011 (les Comptes Intérimaires Gibraltar) et signés pour approbation par la gérance de Harsco Gibraltar et (ii) un certificat émis à la date du présent acte par la gérance de Harsco Gibraltar, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat Gibraltar). Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- 1. Harsco Gibraltar est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Parts Sociales GasServ II, des Parts Sociales GasServ VII.
 - 2. Les Parts Sociales GasServ II, les Parts Sociales GasServ VI et les Parts Sociales GasServ VII sont entièrement libérée.
- 3. Harsco Gibraltar est le seul titulaire des Parts Sociales GasServ II, des Parts Sociales GasServ VI et des Parts Sociales GasServ VII et possède le pouvoir d'en disposer.
- 4. Les Parts Sociales GasServ II, les Parts Sociales GasServ VI et les Parts Sociales GasServ VII ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales GasServ II, les Parts Sociales GasServ VII et les Parts Sociales GasServ VII et les Parts Sociales GasServ VII et les Parts Sociales GasServ VII ne sont pas l'objet d'une sûreté.
- 5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales GasServ II, les Parts Sociales GasServ VI et les Parts Sociales GasServ VII lui soient cédées.
- 6. Conformément au droit applicable et aux statuts ou tout autre document sociétaire, les Parts Sociales GasServ II, les Parts Sociales GasServ VII et les Parts Sociales GasServ VII sont librement cessibles.
- 7. Toutes les formalités requises aux Pays Bas consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales GasServ II, des Parts Sociales GasServ VII à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.
- 8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales GasServ II, des Parts Sociales GasServ VII et des Parts Sociales GasServ VII est au moins égale à quarante-quatre million six cent soixante mille quatre cent soixante-seize Euros (EUR 44.660.476,-) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Parts Sociales GasServ I est attestée par inter alia, (i) les comptes intérimaires de Harsco Holdings datés du 28 mars 2011 (les Comptes Intérimaires Holdings) et signés pour approbation par la gérance de Harsco Holdings et (ii) un certificat émis à la date du présent acte par la gérance de Harsco Holdings, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat Holdings). Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- 1. Harsco Holdings est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Parts Sociales GasServ I.
- 2. Les Parts Sociales GasServ I sont entièrement libérée.
- 3. Harsco Holdings est le seul titulaire des Parts Sociales GasServ I et possède le pouvoir d'en disposer.
- 4. Les Parts Sociales GasServ I ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales GasServ I et les Parts Sociales GasServ I ne sont pas l'objet d'une sûreté.



- 5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales GasServ I lui soient cédées.
- 6. Conformément au droit applicable et aux statuts ou tout autre document sociétaire, les Parts Sociales GasServ I sont librement cessibles.
- 7. Toutes les formalités requises aux Pays Bas consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales GasServ I à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.
- 8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales GasServ I est au moins égale à dix million deux cent quarante-huit mille six cent cinquante-sept Euros (EUR 10.248.657,-) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

La Procuration Harsco Holdings, le Certificat Gibraltar, le Certificat Holdings et une copie des Comptes Intérimaires Gibraltar et des Comptes Intérimaires Holdings, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de Harsco Gibraltar, Harsco Surrey, Harsco Holdings et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent-sept mille quatre cent quarante-sept mille euros (EUR 107.447,-), représenté par un million soixante-quatorze mille quatre cent soixante-dix (1.074.470) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A.-E. FEUTRIE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/16060. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063568/344.

(110071049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Flyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Angelo BONANATA, demeurant au 17, avenue de l'Annonciade, MC 98000, Monaco,
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président du conseil d'administration,
- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:
 - AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.



Pour extrait conforme Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078617/19.

(110087622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

FPI LUX S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 157.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011078619/10.

(110087925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Full Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.822.

La version abrégée au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011078620/10.

(110087534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Full Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.822.

La version abrégée au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011078621/10.

(110087535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

G.I.C.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.027.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mai 2011

Monsieur GROTTO Daniele, Lago di Caldonazzo 28/A, I-36010 Zanè, est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

G.I.C.O. S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011078623/18.

(110087282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.



Gabbro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 151.758.

EXTRAIT

Suite aux contrats de cession de parts sociales signés en date du 15 décembre 2010, Rock-Face Oy, avec siège à Hakametsäntie 4, 21410 Vanhalinna, Finlande, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Finlande sous le numéro 2052580-8 a cédé

- 4.774 parts sociales de la société Gabbro S.à r.l. à Toisaalta Oy, avec siège social à Mechelininkatu 16 A 37, 00100 Helsinki, Finlande, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Finlande sous le numéro 2053364-8;
- 4.774 parts sociales de la société Gabbro S.à r.l. à Chanda Oy, avec siège social à Köydenpunojankatu 4 B 24, 00180 Helsinki, Finlande, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Finlande sous le numéro 1942990-7;
- 4.774 parts sociales de la société Gabbro S.à r.l. à 4JC Consulting Oy Ab avec siège social à Laivurintie 1, 21600 Parainen, Finlande, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Finlande sous le numéro 2053139-4;
- 3.258 parts sociales de la société Gabbro S.à r.l. à Pacta sunt servanda Oy, Finlande, avec siège social à Vasamatie 17 C, 02630 Espoo, Finlande, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Finlande sous le numéro 2068196-6.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011078624/24.

(110087208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Galcap Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 147.582.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 15 mars 2011, le capital de la société GALCAP INVEST I SARL est réparti de manière suivante:

Détenteurs de parts sociales	Туре	Nombre
	de parts	de parts
	sociales	sociales
GALCAP PARTICIPATIONS S.P.R.L	Α	78.289
MONSIEUR Laurent NAIM	В	4.342
Monsieur Laurent MELCHIOR	С	4.342
Monsieur Olivier DRIOT	С	13.027

Fait, le 15 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

GALCAP INVEST I SARL

Ch. FRANCOIS / M. LIMPENS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011078625/22.

(110087272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Geldilux-TS-2010 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 155.505.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 6 juin 2011

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Laetitia Antoine, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Président;
- Madame Candice de Boni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur;



- Monsieur Jean-Robert Bartolini, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Référence de publication: 2011078626/16.

(110087134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Geldilux-TS-2010 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078627/9.

(110087135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

GigaMedia Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.831.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mai 2011 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du: «6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg» au «16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg» avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078629/15.

(110087191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Gottex Management S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.933.

EXTRAIT

L'Actionnaire Unique a constaté et accepté la démission présentée par Monsieur John-Paul Bailey avec effet au 25 mai 2011.

De telle sorte que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Joachim Gottschalk, ayant son adresse professionnelle au 243, route de Blonay, CH-1814 La Tour-de-Peilz (Suisse)
- Monsieur Max Gottschalk, ayant son adresse professionnelle au 59, Clarendon Place, W11 4JD Londres (Royaume-Uni)
 - Monsieur Timothy Roniger, ayant son adresse professionnelle au 6A, Chemin des Vignerons, CH-1807 Blonay (Suisse)
- Monsieur Richard Leibovitch, ayant son adresse professionnelle au 90, Marlborough Street, apt 6, MA 02116 Boston (États-Unis d'Amérique)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011078630/21.

(110087667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.



Garavan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 156.123.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à la date du 04.04.2011 à 10 heures, que les actionnaires ont:

Révoqué Madame Anela Kalac de ses fonctions d'administrateur et nommé comme nouvel administrateur, Monsieur Gilbert Bock, né le 23/11/1953 à Schifflange, demeurant à L-3833 Schifflange, 29, rue de l'Eglise et ceci jusqu'à l'assemblée annuelle en 2016.

Pris acte du changement d'adresse professionnelle des administrateurs Monsieur Marc Vogel et Monsieur Gilles Vogel. La nouvelle adresse professionnelle est L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pris acte du changement de siège social du commissaire aux comptes CAPITAL IMMO Luxembourg.

Le nouveau siège social est à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.04.2011.

Pour extrait conforme Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011078632/20.

(110087133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Garbuio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2011

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulaverd Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur REG-GIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur ROSSI Jacopo est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

GARBUIO INTERNATIONAL S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2011078633/18.

(110087157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Gassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 121.704.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011078634/11.

(110087531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Gassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 121.704.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011078635/11.

(110087532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.743.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Flora Gibert, clerc de notaire, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10 th , 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18 th , 1933 and of December 28 th , 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty S.à r.I.".
- **Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.



- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euros) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.



Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 $^{\rm th}$, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.



A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:
- Mr Russell Faulkner, born on November 12, 1977 in Dubai, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.
 - 2) Is appointed as B manager for an undetermined duration:
- Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatre mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît

«H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.», une société de droit des lles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 et . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.



- Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty S.à r.I.".
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société à des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à Euros 12,500 (douze mille cinq cent Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de Euros 25 (vingt cinq Euros) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.



Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par e conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d' Euros 12,500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Russell Faulkner, né le 12 novembre 1977 à Dubai, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20758. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063567/380.

(110071385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Gassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 121.704.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011078636/11.

(110087533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Gelsomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.861.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 03 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à METZ (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

GELSOMINO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011078638/16.

(110087280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

GENERATOR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2011

L'Assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas KRUCHTEN survenu le 12 septembre 2010.

Monsieur Monsieur Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg est élu au poste d'administrateur de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011078640/14.

(110087779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.



Gestimma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 mai 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur SCHAEFFER Nicolas et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur BEDONI Zeno-Filippo est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme GESTIMMA S.A. Alexis DE BERNARDI Administrateur

Référence de publication: 2011078641/18.

(110087150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Gestion Archimede 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 110.576.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2011078642/11.

(110087259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

GM Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.203.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schuttrange, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078643/10.

(110087692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

GM Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.203.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schuttrange, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078644/10.

(110087693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.



GM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R.C.S. Luxembourg B 152.285.

Le siège social de la société a été transferé du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2011.

Référence de publication: 2011078645/12.

(110087225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.866.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of April,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED

"Infracapital Nominees Limited" (as nominee for Infracapital Partners LP), a limited liability company incorporated under the laws of England & Wales, having its registered office at Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH London, United Kingdom and registered with the Companies' House under number 5456531 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 April 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Infracapital F1 Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.152.866, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 April 2010, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 June 2010, number 1303, page 62516. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

To increase the share capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to six million five hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 6,512,500.-) by the issue of one hundred thirty thousand (130,000) new shares (the "New Shares") each having a par value of fifty Euros (EUR 50.-), to be divided into:

- Thirteen thousand (13,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
- Thirteen thousand (13,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
- Thirteen thousand (13,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
- Thirteen thousand (13,000) class "D" shares (the "Class D Shares");
- Thirteen thousand (13,000) class "E" shares (the "Class E Shares");
- Thirteen thousand (13,000) class "F" shares (the "Class F Shares");
- Thirteen thousand (13,000) class "G" shares (the "Class G Shares"); - Thirteen thousand (13,000) class "H" shares (the "Class H Shares");
- Thirteen thousand (13,000) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- Thirteen thousand (13,000) class "J" shares (the "Class J Shares");

each having the rights, terms and conditions as defined in articles 6 and 18 of the Articles (together the "Class of Shares") and to be issued and fully paid up by way of contribution in kind.

Infracapital Nominees Limited (as nominee for Infracapital Partners LP), aforementioned, declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-), and to fully pay up such Shares by the contribution of an uncontested claim held by it of an amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-), which is to be allocated to the share capital of the Company. Infracapital Nominees Limited



declares that such Shares are held by it as legal custodian only and that the beneficial interests in and rights attached to such Shares shall be for the account of Infracapital Partners LP.

Evidence of such contribution and its total value has been given to the Notary in the form of a valuation report which shows that the managers of the Company have valued the contribution at a total amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

Second resolution

To reclassify the existing two hundred fifty (250) initially issued shares into two hundred fifty (250) class A Shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows: "

6. Share capital.

- 6.1 The issued share capital of the Company is fixed at six million five hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 6,512,500.-) divided into:
 - 6.1.1 thirteen thousand two hundred and fifty (13,250) class A shares (the "Class A Shares");
 - 6.1.2 thirteen thousand (13,000) (the "Class B Shares");
 - 6.1.3 thirteen thousand (13,000) (the "Class C Shares");
 - 6.1.4 thirteen thousand (13,000) (the "Class D Shares");
 - 6.1.5 thirteen thousand (13,000) (the "Class E Shares");
 - 6.1.6 thirteen thousand (13,000) (the "Class F Shares");
 - 6.1.7 thirteen thousand (13,000) (the "Class G Shares");
 - 6.1.8 thirteen thousand (13,000) (the "Class H Shares");
 - 6.1.9 thirteen thousand (13,000) (the "Class I Shares"); and
 - 6.1.10 thirteen thousand (13,000) (the "Class J Shares"),

each having a par value of fifty Euros (EUR 50.-), and the rights and obligations set out in these Articles. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

- 6.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or Class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or Class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or Class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve).
- 6.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 6.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.
- 6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding.
- 6.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 6.5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined



by the Board of Managers) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them.

- 6.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
- 6.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the companies' law dated 10 August 1915, as amended (the "Law")."

Fourth resolution

To amend Article 18 and Article 19 of the Articles of the Company and insert a new Article 22 "Definitions", which shall now be read as follows:

" Art. 18. Distribution Rights of Shares.

- 18.1. Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.
- 18.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:
- a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval."

" Art. 19.

- 19.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 19.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 19.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 19.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 18.2."



" Art. 22. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as reserved in accordance with article 18 of the Articles and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the

Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the

Articles.

Cancellation Value

Per Share

Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in

issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation

Amount

Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such

Available Amount.

Interim Accounts

Interim Account Date

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and

cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze le dix-neuf avril

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

A COMPARU

Infracapital Nominees Limited (agissant en tant que nominee de Infracapital Partners LP), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé à Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH Londres, Royaume Uni, enregistrée au registre du commerce (Companies' House) sous le numéro 5456531 (l'"Associé Unique")

ici représenté par Flora Gibert, par procuration donnée le 18 avril 2011,

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Infracapital F1 Holdings S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.866 et constituée sous les lois du Luxembourg suite à un acte notarié de maître Jean Seckler, notaire de résident à Junglinster,



Luxembourg, en date du 29 avril 2010 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 24 juin 2010, numéro 1303, page 62516.

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant l'entièreté du capital social émis, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à six millions cinq cent douze mille cinq cent Euros (EUR 26.114.513,-) par l'émission de cent trente mille (130.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") chacune ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-), divisé entre:

- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- treize mille (13.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

et ayant les droits et obligations tels que décrits aux articles 6 et 18 des Statuts, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune, par un apport en nature. Infracapital Nominees Limited (agissant en tant que nominee de Infracapital Partners LP), susmentionné, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) et d'entièrement payer ces Nouvelles Parts Sociales par la contribution d'une créance incontestée détenue par lui d'un montant de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-), qui sera allouée au capital social de la Société. Infracapital Nominees Limited déclare que ces Parts Sociales sont détenues par lui en tant que gardien légal seulement et que les intérêts et droits attachés à ces Parts Sociales sont pour le compte de Infracapital Partners LP.

La preuve de cette contribution et sa valeur totale a été donnée au Notaire sous la forme d'un rapport d'évaluation montrant que les gérants de la Société ont évalué la contribution à une valeur de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) qui est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

De reclassifier les deux cent cinquante (250) parts sociales initialement émises en deux cinquante (250) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus mentionnées, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société comme suit:

" Art. 6. Capital Social.

- 6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à six million cinq cent douze mille cinq cent Euros (EUR 6.512.500,-) représenté comme suit:
 - 6.1.1 treize mille deux cent cinquante (13.250) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
 - 6.1.2 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
 - 6.1.3 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
 - 6.1.4 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
 - 6.1.5 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
 - 6.1.6 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
 - 6.1.7 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
 - 6.1.8 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
 - 6.1.9 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
 - 6.1.10 treize mille (13.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"); avec une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".



Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.

- 6.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociale ou toute réserve allouée à toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociales est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé (s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociales ou tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociales ou tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociales, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de Part Sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve).
- 6.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- 6.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.
- 6.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du racha
- 6.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 6.5) en vue de procéder à une réduction du capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil de Gérance) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux.
- 6.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.
- 6.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée."

Quatrième résolution

De modifier l'Article 18 et l'Article 19 des Statuts de la Société et insérer un nouvel Article 22 "Définitions", qui devront maintenant se lire comme suit:

" Art. 18. Droit de distribution des parts.

- 18.1 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 18.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:
- a) Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata,



un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b) Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible (l'"Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie | (ou si les Parts Sociales de Catégorie | ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés.

" Art. 19.

19.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales

19.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, (qui peut, mais ne doit pas nécessairement être un Associé), nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.4 Tout produite de la liquidation sera distribué conformément aux dispositions concernant la distribution prévues à l'article 18.2."

" Art. 22. Définitions.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires

appropriée.

Date des Comptes signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie

de Parts Sociales

Intérimaires appropriée.

Montant d'Annulation

signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Total

Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au

Montant Disponible.

signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant des profits reportés) accru par (i) Montant Disponible

> toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que réservées en accord avec l'article 5.2 des présents Statuts et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure ou ce montant constitue un montant disponible, touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter de doute, sans quelconque double calcul) pour que:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Par lequel: AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement



distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales a être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la

Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale

sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale devant être rachetées et annulées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire du comparant connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18606. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Référence de publication: 2011063583/407.

(110071748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Marbrerie C. Lampertz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op der Héi.

R.C.S. Luxembourg B 100.644.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078755/10.

(110087292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Marbrerie C. Lampertz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op der Héi.

R.C.S. Luxembourg B 100.644.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078756/10.

(110087293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Marbrerie C. Lampertz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op der Héi. R.C.S. Luxembourg B 100.644.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078757/10.

(110087294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.



Sehelah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078861/9.

(110087183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Sepan Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.534.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.
 - Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:
- * Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011078862/18.

(110087907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078863/9.

(110087661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

SES ASTRA TechCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078864/9.

(110087655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078865/9.

(110087653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.



SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.505.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société en date du 30 mars 2011, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Suite à cette même assemblée, la démission de Madame Miriam Murphy de sa fonction de délégué à la gestion journalière a été acceptée avec effet au 08 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011078866/15.

(110087654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Shanna S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.704.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHANNA S.A., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011078867/11.

(110087792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Shanna S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.704.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHANNA S.A., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011078868/11.

(110087811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Terra Magna Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.739.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu

(1) Terra Magna Capital Asset Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, en cours d'immatriculation;

De première part, ci-après l'"Associé Commandité";

(2) Terra Magna Capital Asset Management S.à r.l., pré-désignée;

et

(3) MASSENA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135925;

De deuxième part, ci-après chacun un "Associé Commanditaire" et collectivement les "Associés Commanditaires";



ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société en commandite par actions constituée par les présentes:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est formé entre l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires (l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires ensemble sont

désignés comme les "Associés") une société en commandite par actions sous la dénomination de TERRA MAGNA CAPITAL 1 S.C.A. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.
- 2.3. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

- 3.1. La Société est formée pour une durée illimitée.
- 3.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 3.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la dissolution, de la liquidation, de la gestion contrôlée, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas d'interdiction, incapacité, insolvabilité, dissolution, liquidation, gestion contrôlée, faillite ou de tout autre événement similaire affectant le Gérant, le Conseil de Surveillance de la Société pourra nommer un administrateur intérimaire.
- 3.4. L'administrateur intérimaire prendra les mesures d'urgence et celles de la gestion ordinaire de la Société. L'administrateur intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés, conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts, dont l'ordre du jour portera sur la continuation ou la cessation de la Société et, en cas de décision de continuer les activités de la Société, sur la désignation d'un nouveau gérant qui devra également être associé commandité.
 - 3.5. L'administrateur intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet.

- 4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés faisant partie du même groupe et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.



- 4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1. La Société a un capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,-USD) intégralement libéré et réparti en:
- (i) Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires")») d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,-USD) chacune, entièrement libérées et détenues par les Associés Commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution personnelle au capital de la Société;
- (ii) une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité")») d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100 ,USD) chacune, entièrement libérée et détenue par l'Associé Commandité qui, en sa qualité d'Associé Commandité, est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société.

Les Actions Ordinaires, les Actions des Commandités et toutes autres actions qui pourraient être émises par la Société périodiquement en application de ces Statuts sont désignées les "Actions".

- 5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.000.000,-USD) (le "Capital Autorisé").
- 5.3. Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans commençant à la date de la publication de cette disposition statutaire au Mémorial C, à faire un appel de fonds et à augmenter le capital social de temps à autre, en entier ou pour partie, dans les limites du Capital Autorisé.

Plus particulièrement, le Gérant est spécialement autorisé, à sa seule discrétion et dans les limites de la Loi et des Statuts. à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles;
 - décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches;
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques, classes, catégories et dénomination des actions nouvelles à créer;
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles;
 - décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des autres Associés;
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission; -allouer les primes d'émission éventuelles à un ou des actionnaires déterminés et déterminer les conditions de leur paiement;
 - fixer les montants à émettre:
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions;
 - refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes;
- enfin à faire constater en la forme requise par la Loi ou les Statuts, la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée, et modifier corrélativement les Statuts.
- 5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 5.5. La Société est autorisée à procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites et conditions fixées par Loi. Pendant une période de cinq ans commençant à la date de la publication de cette disposition statutaire au Mémorial C, la Société pourra procéder au rachat des Actions Propres (le "Rachat") dans les conditions suivantes:
 - (i) La Société ne peut acquérir plus de 95% des Actions;
 - (ii) Le Rachat ne peut porter que sur des Actions Ordinaires;
 - (iii) Le Gérant est seul autorisé à décider du Rachat par la Société des Actions;
- (iv) Le Rachat des Actions peut être fait à titre gratuit ou à titre onéreux. En cas de Rachat à titre onéreux, le prix d'acquisition, par Action, devra être équivalent au minimum au pair comptable de l'Action et au maximum au prix offert;
- (v) Le Rachat ne peut avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au montant indiqué à l'article 72-1, paragraphes (1) et (2) de la Loi;
 - (vi) Le Rachat ne peut porter que sur des Actions entièrement libérées.



Pendant toute la durée de la détention des Actions par la Société, (i) le droit de vote attaché aux Actions sera suspendu aussi longtemps que la Société sera propriétaire des Actions et (ii) si ces Actions sont comptabilisées à l'actif du bilan de la Société, il sera établi au passif une réserve indisponible d'un même montant.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions sont émises et resteront sous la forme nominative. Les Actions sont enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi (le "Registre des Associés").
 - 6.2. Le Registre des Associés sera maintenu au siège social de la Société conformément à la Loi.
- 6.3. Le Registre des Associés indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre et le type d'Actions qu'il détient, le montant des versements effectués et ses coordonnées bancaires.
- 6.4. Au cas où un Associé ne fournit pas d'adresse, comme prévu précédemment, le Gérant peut décider que mention en soit faite au Registre des Associés et l'adresse de l'Associé sera réputée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le Registre des Associés, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Associé. Un Associé pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au Registre des Associés par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre des Associés sera considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires y inscrites pour l'accomplissement de tout paiement
- 6.5. Le droit de propriété de l'Associé sur l'Action s'établit par l'inscription de son nom dans le Registre des Associés. Tout enregistrement au registre des Associés devra être signé par le Gérant ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisée(s) à cet effet par le Gérant.
- 6.6. Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Actions existantes.
- 6.7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.
- 6.8. Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un Associé, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la Société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer de quelque manière que ce soit dans son administration.

Art. 7. Transfert d'Actions - Agrément.

- 7.1. L'expression transfert d'actions est ici définie comme étant tout vente, cession, échange, mise en gage, dépôt, fiducie, donation, transfert pour cause de décès, de faillite, déconfiture, liquidation, sur exécution et tout autre moyen par le biais duquel la propriété de tout ou partie des Actions est transférée d'un Associé en nom à une autre personne (ci-après "Transfert").
 - 7.2. Tout Transfert d'Action est soumis au consentement préalable du Gérant.
- 7.3. Le Transfert d'Actions se fera par une déclaration de transfert écrite, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet et en accord avec les dispositions relatives au transfert de créances telles que prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. Tout document de transfert montrant le consentement du cédant et du cessionnaire d'une manière jugée satisfaisante par le Gérant pourra être exigé en tant que preuve du Transfert. Le Gérant peut refuser, à sa seule discrétion, d'inscrire dans le Registre des Associés un Transfert qui ne serait pas conformes aux dispositions des Statuts.
 - 7.4. Les Transferts d'Actions Ordinaires sont soumis, outre à l'accord du Gérant, aux règles suivantes:
- 7.4.1. Tout Transfert est soumis à la condition que le bénéficiaire du Transfert accepte par écrit, sans aucune réserve, préalablement au Transfert, toutes les obligations prises par l'Associé transférant les Actions, notamment celles qui seraient prises aux termes d'un contrat de souscription. En cas de Transfert d'une partie seulement des Actions Ordinaires, l'engagement pris par le bénéficiaire du Transfert devra être, a minima, proportionnel au nombre d'Actions Ordinaires transférées.
- 7.4.2. La demande d'agrément doit être notifiée, par l'Associé souhaitant procéder au Transfert, au Gérant par tout moyen écrit permettant de justifier sa réception, notamment, lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie, courrier électronique ou lettre remise en mains propres contre récépissé. Elle comprend une copie de l'offre d'acquisition faite de bonne foi par le tiers acquéreur et indique le nombre d'Actions Ordinaires dont le Transfert est envisagé, le prix de Transfert et autres termes de l'offre faite par le tiers acquéreur, les relations directes ou indirectes, financières ou autres, qu'entretiennent l'Associé procédant au Transfert et le tiers acquéreur, l'identité du bénéficiaire du Transfert, s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes: dénomination sociale, forme sociale, siège social, numéro d'immatriculation ou d'identification au registre pertinent selon le droit qui lui est applicable,



identité des dirigeants, identité de la ou des personne(s) ultimes contrôlant directement ou indirectement le tiers acquéreur, le montant et la répartition du capital.

- 7.4.3. L'agrément par le Gérant résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande par le Gérant. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne doivent pas être motivées.
- 7.4.4. En cas d'agrément, le Transfert projeté est réalisé par l'Associé souhaitant procéder au Transfert aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le Transfert des Actions Ordinaires au profit du bénéficiaire agréé doit être réalisé dans les quinze (15) jours de la notification de la décision d'agrément; à défaut de réalisation du Transfert des Actions dans ce délai, l'agrément sera caduc. Par exception, en cas d'agrément consenti à une promesse de cession ou d'achat d'Actions Ordinaires, la cession devra intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de la levée de l'option par le bénéficiaire, faute de quoi l'agrément sera caduc.
- 7.4.5. En cas de refus d'agrément, le Gérant est tenu, dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les Actions Ordinaires soit par un autre Associé, soit par un tiers préalablement agréé soit par la Société elle-même conformément à la procédure de Rachat prévue aux présents Statuts. Le prix et conditions d'achat des Actions Ordinaires, objet du Transfert, sont fixés d'un commun accord entre les parties, étant entendu que le prix des Actions Ordinaires et les conditions d'achat devront être au moins équivalents à ceux proposés de bonne foi à l'Associé transférant par le cessionnaire initial. L'Associé ayant sollicité l'agrément de Transfert est alors tenu de céder les Actions objet du Transfert au candidat cessionnaire proposé par le Gérant.

Passé le délai de trois (3) mois et si le Gérant n'a pas proposé de candidat acquéreur à des prix et conditions équivalentes, le Gérant sera dans l'obligation de donner son agrément et ce pour autant que le cessionnaire remplisse les conditions édictées par les présents statuts et se conforme aux lois et réglementations luxembourgeoises applicables.

7.4.6 Tout Transfert d'Action Ordinaire effectué en violation du présent article est nul.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gestion de la Société.

- 8.1. La Société est gérée par un Gérant qui doit être également un Associé Commandité. Le Gérant est Terra Magna Capital Asset Management S.à r.l.
- 8.2. Le Gérant est nommé pour une durée illimitée. Le Gérant ne peut être révoque que par une décision de l'assemblée générale des Associés prise aux majorités requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant.

- 9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Gérant qui a tous pouvoirs pour accomplir, effectuer et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, notamment tous actes de disposition ou d'administration pour le compte de la Société.
- 9.2. Le Gérant est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, agissant individuellement ou conjointement. Le Gérant peut désigner des conseillers en investissement et des directeurs, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs en vue de l'assister dans certaines tâches liées à la gestion des activités de la Société. Le Gérant peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.
- 9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Gérant.

Art. 10. Représentation de la Société.

- 10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) individuelle ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré conformément aux articles 9.2. et 9.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.
- 10.2. Tout contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne pour lequel le Gérant ou d'autres fondés de pouvoir de la Société a/ont un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne, devra être approuvé par le Conseil de surveillance de la Société, statuant à la majorité simple.
- 10.3. Tout directeur ou collaborateur du Gérant agissant comme directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre autrement en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur tous sujets en lien avec un tel contrat ou une telle affaire.
- 10.4. Les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, sont menées au nom de la Société par le Gérant ou par toute personne déléguée à cette fin par le Gérant, conformément à l'article 9.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.



Art. 11. Responsabilité.

- 11.1. L'Associé Commandité-Gérant est indéfiniment et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.
- 11.2. La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de la contribution en capital et autres contributions y assimilées versé par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.
- 11.3. Le Gérant, ses administrateurs, directeurs, agents ou fondés de pouvoir ne seront pas responsables vis-à-vis de la Société pour tout acte ou toute omission de l'un d'eux, sauf si cet acte ou cette omission résulte de leur fraude, de leur faute grave ou intentionnelle ou de leur négligence, telle qu'elle sera déterminée par un tribunal compétent après épuisement de tous recours. La Société indemnisera et réparera tout dommage subi par le Gérant, ses administrateurs, directeurs, agents ou fondés de pouvoir, ensemble avec leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs à raison de tous recours, responsabilités, frais et dépenses, y compris les frais d'avocat, découlant de, ou liés à toute action ou omission du Gérant, ses administrateurs, directeurs, agents ou fondés de pouvoir en rapport avec la Société, sauf si cet acte ou cette omission résulte de leur fraude, de leur faute grave ou intentionnelle ou de leur négligence. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs dans le cadre des matières couvertes par cet arrangement. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dans le chef de cette personne. La Société souscrira par ailleurs une assurance-responsabilité en faveur du Gérant, ses administrateurs, directeurs, agents ou fondés de pouvoir.

IV. Assemblée générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société.
- 12.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.
 - 12.3. Les décisions des Associés sont adoptées en assemblées générales.
 - 12.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa part de capital. Chaque action donne droit à un vote.

Art.13. Assemblée générale annuelle.

- 13.1. L'assemblée générale annuelle des Associés est celle qui délibère sur l'approbation des bilans comptables annuels et des comptes de résultats financiers de la Société, après avoir entendu les rapports du Gérant et du Conseil de Surveillance et le cas échéant le reviseur d'entreprises et se prononce sur la décharge du Gérant, du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, du reviseur d'entreprises pour l'exercice social écoulé (l'"Assemblée Générale Annuelle"). L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril chaque année à quatorze heures trente. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Grand-duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 13.2. L'Assemblée Générale Annuelle de la Société délibère selon les modalités de quorum et de vote déterminées dans les présents Statuts.

Art. 14. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 14.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées générales des Associés de la Société sauf stipulations contraires dans les présents Statuts.
- 14.2. L'assemblée générale des Associés est convoquée par le Gérant au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée générale. Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'Associés Commanditaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du Gérant. Un groupe d'Associés Commanditaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut aussi requérir le Gérant d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des Associés. La demande devra être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins dix (10) jours avant la date de l'assemblée. Dans ce cas, le Gérant convoquera une nouvelle assemblée générale.
- 14.3. Les assemblées générales des Associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 14.4. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Associés pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.
 - 14.5. L'assemblée générale des Associés est présidée par le Gérant qui désignera un secrétaire.
- 14.6. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.



- 14.7. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant un autre Associé comme mandataire par écrit, soit en original, soit par facsimilé ou courrier électronique.
- 14.8. Chaque Associé peut également participer à toute assemblée générale des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.
- 14.9. Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote dûment doivent être envoyés par les Associés par courrier, facsimilé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.
- 14.10. Toute décision de l'assemblée générale des Associés ne peut être prise que d'accord avec le Gérant. Aucune assemblée générale des Associés ne sera valablement constituée sans la présence effective du Gérant ou de son représentant.
- 14.11. Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée générale ordinaire des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, quelle que soit la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 14.12. Une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les décisions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.
- 14.13. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés que de l'accord unanime des Associés et obligataires de la Société.

V. Conseil de surveillance

Art. 15. Nomination - Convocation - Délibération.

- 15.1. Les opérations de la Société et sa situation financière, en ce compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront soumises à la surveillance du Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières qu'il déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de ce dernier.
- 15.2. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Associés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.
 - 15.3. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou le Gérant.
- 15.4. Une notification par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans l'avis de convocation. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance. Aucune convocation ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance.
- 15.5. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.
- 15.6. Chaque membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.
- 15.7. Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.
- 15.8. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.



- 15.9. Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du Conseil de Surveillance.
- 15.10. Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sur un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.
- **Art. 16. Pouvoirs.** Le Conseil de Surveillance contrôlera l'activité de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et ses comptes. A cet effet, le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs d'un commissaire aux comptes, comme le prévoit la Loi. Il fera, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, un rapport sur la situation financière de la Société.

VI. Comptes annuels - Contrôle - Affectation des bénéfices

Art. 17. Comptes annuels, La valeur nette d'inventaire et Leur contrôle.

- 17.1. L'exercice social de la Société commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.
- 17.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société.
- 17.3. La valeur nette d'inventaire de chaque Classe d'Actions (la "VNI") est égale à la valeur de l'actif de la Société moins la valeur du passif, déterminée conformément aux droits de participation sur les actifs du Compartiment attribués à ladite Classe. La VNI est calculée chaque jour d'évaluation tel que déterminé dans le Prospectus (le "Jour d'Evaluation") par le Gérant ou un de ses agents spécialement désigné à cet effet, sous la supervision du Gérant, et au moins une fois par an le dernier jour ouvrable de l'exercice social.
- 17.4. Afin de calculer la VNI par Action comme décrite ci-dessus, le Gérant ou un de ses agents spécialement désigné à cet effet, sous la supervision du Gérant, évalue les actifs de la Société à leur juste valeur en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.
- 17.5. La valeur des actifs exprimés dans une devise autre que la devise de fonctionnement du Compartiment concerné est convertie sur base du taux de change en vigueur au Jour d'Evaluation. Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change applicable est déterminé de bonne foi par le Gérant ou un de ses agents spécialement désigné à cet effet, sous la supervision du Gérant.
- 17.6. Le Gérant ou l'un de ses agents spécialement désigné à cet effet, avec l'accord du Gérant, peut de façon discrétionnaire autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime qu'une telle méthode reflète d'une façon plus juste la valeur des actifs de la Société.
- 17.7 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise pour le calcul de la VNI par le Gérant ou l'un de ses agents spécialement désigné à cet effet, sous la supervision du Gérant, est définitive et engage la Société ainsi que les Actionnaires actuels, anciens et futurs.
- 17.8 Les données comptables de la Société sont contrôlées par un réviseur d'entreprises dont le rôle est défini par la Loi. Le réviseur d'entreprises est élu pour une durée maximum de un (1) an et est rééligible.
- 17.9 Le réviseur d'entreprises est nommé par l'Assemblée Générale Annuelle qui détermine sa rémunération et la durée de son mandat.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

- 18.1. L'excèdent du bilan, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.
- 18.2. L'Assemblée Générale Annuelle de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels sur proposition du Gérant et pourra comprendre, notamment, la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserves et de provisions.

Art. 19. Distributions.

- 19.1. Toute distribution aux Associés est subordonnée à la fois (i) au remboursement préalable de toutes les obligations émises par la Société et au paiement préalable des intérêts dus et (ii) à l'accord préalable du Gérant.
- 19.2. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Gérant conformément à la décision de l'Assemblée Générale Annuelle. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Gérant.
 - 19.3. Le Gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.
- 19.4. Les paiements de ces dividendes aux Associés inscrits sur le Registre des Associés seront effectués à ces derniers aux adresses inscrites dans ledit registre.



19.5. Toute distribution de dividende non réclamée dans les cinq (5) ans de sa déclaration sera perdue et reviendra à la catégorie d'Action concernée, ou à défaut de telle catégorie aux Actions. A défaut d'affectation possible à la catégorie d'Actions correspondante, ce dividende sera réparti égalitairement entre les autres catégories d'Actions. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition de son bénéficiaire.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Liquidation de la Société.

- 20.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 20.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VIII. Disposition générales

- 21.1. Pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts, il sera fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant).
- 21.2. Au cas où une disposition des Statuts serait nulle ou de nul effet, les autres dispositions des Statuts resteront néanmoins pleinement applicables. La disposition nulle est à remplacer par une disposition qui aurait des effets similaires et qui serait le plus proche de l'esprit et de l'effet de la disposition en question.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2012.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteurs:

1.- Terra Magna Capital Asset Management S.à r.l.,

1.- Terra Magna Capital Asset Management S.à r.l.,

1.- Terra Magna Capital Asset Management S.à r.l.,

99 Actions Ordinaires

3.-Massena Luxembourg S.A.,

400 Actions Ordinaires

Les cinq cent (500) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,-USD) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros.

Résolutions

Et aussitôt les Associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans.
- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, née le 30 janvier 1968 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg;
- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, née le 15 octobre 1977 à Vielsalm (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg;
- Fin-Contrôle S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 42230.
 - II. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Juniginster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mai 2011. Relation GRE/2011/1708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011063799/467.

(110071302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Shanti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 76.444.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011078869/12.

(110087619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Ship Atlantic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.917.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mai 2011

Résolution:

L'assemblée constate que la société, Fiduciaire Mévéa Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg, qui agit en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, a été dissoute en date du 20/01/2011.

La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg (Rcs Luxembourg B 156.455) reprend le mandat de commissaire aux comptes de la société qui viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHIP ATLANTIC HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2011078870/19.

(110087189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.



La société Zimmer & Partners S.à.r.I., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011078442/27.

(110087886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Alibera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 16.704.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011078439/12.

(110087975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Alzette Funding N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.589.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078443/10.

(110087179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Amiral, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 148.591.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011078444/11.

(110087845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Antipinsky Refinery AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.869.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 20 mai 2011

L'actionnaire unique de la Société a décidé de remplacer la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, commissaire aux comptes de la Société par la société Mayfair Trust S.à r.l, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec date d'effet au 1 er mai 2011 et ce pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078445/17.

(110087525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Anustar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2011 que Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg à été élu en remplacement de Monsieur Andrea DE MARIA.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

En outre il est à noté que la société SER.COM.S.à.r.l.(RCSL B117942) est désormais domiciliée au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, RESIDENCE D'ORANGE, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg le, 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011078446/16.

(110087897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Arcademe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 77.998.

Extrait du P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25.03.2011

L'Assemblée a pris la décision suivante:

1. Nomination d'un nouvel administrateur à qui sera confiée la gestion journalière. Il portera le titre d'administrateur-délégué. Il s'agit de Monsieur D'HOEDT François domicilié Rue Nouvelle, 4 B 6724 MARBEHAN. Son mandat prend effet immédiatement et prendra fin, sauf réélection, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25 mars 2011.

DAVIN Jacques

Administrateur

Référence de publication: 2011078447/16.

(110087695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Art Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078449/10.

(110087987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Asoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.103.

Les comptes annuels au 30.04.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078450/10.

(110087777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.



ASTRA Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078451/9.

(110087659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Astralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078452/9.

(110087657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

ATULA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.140.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1 er juin 2011:

- que le siège social a été transféré de 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.
- que Monsieur Eric LECLERC, employé, né le 4.4.1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg; Monsieur Jos HEMMER, employé, né le 15.8.1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg et Madame Martine KAPP, employée, née le 10.12.1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Gilles WECKER, Monsieur Lennart STENKE et Madame Åsa ÅHLUND, démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
- que Monsieur Pascal FABECK, employé, né le 16.11.1968 à Arlon, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Modem Treuhand S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2011078453/24.

(110087831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Baguera SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAGUERA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011078464/11.

(110087972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.



Baguera SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 156.656.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1 er mars 2011

Quatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 1 er mars 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 1 ^{er} mars 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAGUERA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011078465/22.

(110087982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.328.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011077603/18.

(110085727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Groupe Pierre Georges Latecoere, en abrégé GROUPE PGL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 161.111.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

La société à responsabilité limitée "TEX FLYING SOPARFI" (matr. 2005 2427 682), ayant son siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

constituée alors sous le dénomination "LE PASSE SIMPLE S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 190 du 27 janvier 2006, ayant adopté sa dénomination actuelle selon acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 février 2011, non encore publié au Mémorial,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 110.970,



représentée par son associée unique Madame Marie-Claude TOUSSAINT, employée privée, née à Bastogne (Belgique) le 15 août 1955 (matr. 1955 08 15 608), demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 11, rue de l'ancienne Gare,

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a convenu de constituer:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "Groupe Pierre Georges Latecoere, en abrégé GROUPE PGL".
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
 - Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros ou en détail de vêtements, de marque ou non.

Elle a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques, de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous les objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125 €) euros chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par la comparante prénommée. Les parts sociales sont souscrites comme suit:

La société TEX FLYING SOPARFI100 parts socialesTotal:100 parts sociales

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

- Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900 €).



Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, la comparante susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixé à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
- 2. Est nommé gérant de la société, Madame Marie-Claude TOUSSAINT, préqualifiée.
- 3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 4. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. TOUSSAINT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2011. DIE/2011/4482. Reçu soixante-quinze euros.EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 19 mai 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011077621/86.

(110083370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Restaurant Bloen Eck, Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Il Delfino Sàrl).

Siège social: L-9186 Stegen, 1, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 134.633.

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

La société à responsabilité limitée L'AQUILA SOPARFI, établie et ayant son siège social à L-9125 Schieren, 74, route de Luxembourg, (matr: 2007 24 63 618), inscrite au registre de commerce sous le numéro 134.521,

créée par acte du notaire soussigné le 12 décembre 2007, publié au Mémoral B des associations et sociétés et date du 18 janvier 2008, au numéro 139,

ici représentée par sa gérante, Madame Franca SANTAVICCA, commerçante, née à L'Aquila en Italie le 24 mai 1963, (matr: 1963 05 24 264), demeurant à L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz,

pouvant valablement engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 7 des statuts.

La comparante, représentée ès-qualités, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "IL DELFINO SARL". avec siège social à L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 19 janvier 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 134.633.

L'associée unique a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

« Art. 1 er . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Restaurant Bloen Eck ".»

Deuxième résolution

L'associé unique transfère le siège social de L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz, vers L-9186 Stegen, 1, rue de Diekirch, et en conséquence décide de modifier l'article 2 statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ermsdorf. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»



Troisième résolution

Est nommé gérant technique de la société en remplacement de Monsieur Giuseppe CONTE, commerçant, né le 9 mai 1986 à Ettelbruck (matr: 1986 0509 159) demeurant à L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz, et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Francesco CONTE, né le 16 février 1963 à Diekirch (matr: 1963 02 16 233), demeurant à L-9047 Ettelbruck, 27, rue Prince Henri.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SANTAVICCA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2011. DIE/2011/4513. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 20 mai 2011. Pierre PROBST Le notaire

Référence de publication: 2011077622/50.

(110083361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Faïence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 31.105.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 mai 2011

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2011, les personnes suivantes composent le conseil d'administration:

- M. Eric Bernard, expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie,
- M. Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie,
- M. Christian Bernard, conseil, né le 20 mai 1972 à Ettelbrück, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie,
- M. Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach, en France, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
- M. Charles MEYER, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

Interaudit S. à r.l. est reconduit dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 27 mai 2011

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2011, le conseil d'administration décide à l'unanimité:

- de reconduire M. Eric Bernard comme président du conseil d'administration,
- de reconduire M. Eric Bernard et M. Bob Faber dans leur mandats administrateurs-délégués.

Luxembourg, le 28 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Faïence S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2011075675/31.

(110084069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.



Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

En date du 27 avril 2011 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer:

M. Steve GEORGALA

Maitland Advisory LLP

Berkshire House

168-173 High Holborn

GB-LONDON WC1V 7AA

M. Jacobus Johannes HUMAN

Insinger de Beaufort Asset Management NV

Herengracht 537

NL-1017BV AMSTERDAM

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

RBC Dexia Investor Services S.A.

54, rue de Cessange

L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

- de réélire:

Ernst & Young S.A.

Parc d'Activité Syrdall, 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011070105/38.

(110076285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Calisco Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.646.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011070395/14.

(110078036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck